

Les hommes de Loi réclament la mise en place de la Haute Cour de justice

@rib News, 10/06/2011 â€“ Source XinhuaLe prÃ©sident du Barreau burundais a rÃ©agi vendredi aux propos de la ministre de la Justice et garde des Sceaux qui minimisent l'importance de mettre en place la Haute Cour de justice en cette pÃ©riode oÃ¹ le Burundi sort d'une crise profonde sociopolitique. « Je ne vois rien qui pourrait empÃªcher aujourd'hui que cette cour qui est prÃ©vue par la Constitution soit mise en place », a dÃ©clarÃ© Me Isidore Rufyikiri, prÃ©sident du barreau du Burundi. La ministre de la Justice et garde des Sceaux avait expliquÃ© les raisons qui ont tardÃ© la mise en place de cette Cour, raisons liÃ©es Ã la sauvegarde de la stabilitÃ© des institutions.

« Nous avons estimÃ© que cela (la mise en place de cette Cour) relÃªve d'un processus. Il faut prÃ©parer bien le terrain, il faut prÃ©parer les justiciables et les magistrats eux-mÃªmes parce que le Burundi est un pays qui sort d'une crise profonde oÃ¹ l'on peut assister Ã des gens qui, profitant de la haute cour de justice, pourraient faire des spÃ©culations pour ramener le pays Ã la dÃ©stabilisation sociopolitique. On le fera dÃ¢s que le contexte sociopolitique le permettra », a dit la ministre Ancilla Ntakaburimvo. Le prÃ©sident du Barreau burundais est loin d'Ãatre convaincu par cette explication de dÃ©stabilisation des institutions Ãtant donnÃ© que cette Cour est compÃ©tente uniquement pour cinq institutions, Ã savoir le prÃ©sident de la RÃ©publique, ses deux vice-prÃ©sidents, le prÃ©sident de l'AssemblÃ©e Nationale et le prÃ©sident du SÃ©nat pour des crime dÃ©lits commis au cours de leurs mandats. « Dire que cela pourrait dÃ©stabiliser les institutions, cela n'est pas correct. Supposons que mÃªme l'une ou l'autre des cinq institutions soit incriminÃ©e, est-ce que la RÃ©publique va Ãatre dÃ©stabilisÃ©e pour Ãsa ? MÃªme si le prÃ©sident de la RÃ©publique part rÃ©guliÃ¨rement par la dÃ©cision d'une instance constitutionnelle, part et il est remplacÃ©. Il n'y a pas de dÃ©stabilisation de la Nation. Il ne faut pas qu'on mystifie les gens », a expliquÃ© davantage Me Isidore Rufyikiri. L'article 234 de la Constitution dispose que la Haute Cour de Justice est composÃ©e par les magistrats de la Cour suprÃªme et ceux de la Cour constitutionnelle rÃ©unis et que leur dÃ©cision est sans recours.